



DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le **Sauveteur Secouriste du Travail** (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

QUI ?



Tout salarié volontaire avec l'accord de son employeur

Hors compte personnel de formation (CPF)

FORMATION

Aucun prérequis

Durée : 15 heures (2 jours ou 4 demi-journées)

- 14 heures de face-à-face pédagogique
- 1 heure pour l'étude de situations liées aux risques spécifiques

En salle de formation AIST 21 ou en entreprise



CERTIFICATION

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation-action et ayant satisfait aux épreuves certificatives obtiendra la délivrance d'un **certificat SST** d'une **validité de 24 mois**



Prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21 pour les entreprises de 1 à 9 salariés

Programme détaillé sur www.aist21.com

Plus d'informations
03.80.74.46.47 - ast@aist21.com

aist²¹
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL